

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAUOUX et de SIAUVAULT, maison joignante; et M. LAROUX, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 6 novembre. — Voici un passage d'une note remise par le nonce du pape près la cour de Madrid au sujet de l'inquisition :

« Les motifs qui avaient déterminé le saint-siège à consentir au rétablissement de l'inquisition n'existant plus, ce rétablissement devient nul, et sans objet; et d'ailleurs S. S. le considère dans cette circonstance comme impolitique, en ce que l'effervescence des passions jointes à la faiblesse humaine, pourrissent quelquefois rendre nuisible, entre les mains des partis, le tribunal de l'inquisition, en l'écartant du but saint et primitif de cette institution, le rendant par-là plus odieux que profitable. »

« Une nouvelle diplomatique de la plus grande importance est venue faire diversion aux entretiens dont l'arrivée de M. le marquis de Moutiers était le sujet. On assure que le nonce du pape a remis à notre cabinet une note fort embarrassante, bien qu'elle soit rédigée dans les termes les plus affectueux pour notre souverain et même pour le peuple espagnol dont la foi fervente est à Rome en odeur de sainteté. Le Saint-Père y déclare que son cœur paternel est ulcéré en considérant l'état où se trouve le troupeau catholique qui habite soit l'Amérique du sud, soit le Mexique. Partout, faute de pasteurs légitimes, on y manque de l'aliment spirituel dont ces peuples ont un pressant besoin. Dans une position si urgente, S. S. annonce qu'elle se verra incessamment, pour le bien des fideles et l'honneur de l'église catholique, apostolique et romaine, dans la nécessité de reconnaître les évêques choisis par les gouvernements dissidents, et de leur accorder l'institution canonique. Le tems presse, les circonstances sont impérieuses. Toutefois, le pape a cru ne devoir prendre aucun parti sur un sujet si digne de toute sa sollicitude avant de connaître à cet égard les dispositions et les résolutions du cabinet espagnol. »

BAVIÈRE.

Munich, le 7 novembre. — Le roi de Bavière consacre tout son tems aux affaires de l'état et surtout aux affaires ecclésiastiques et au rétablissement des finances. Le nouveau monarque est très laborieux, et il s'applique avec un soin extrême à connaître les besoins de son peuple. Déjà il a constitué deux conseils d'économie, l'un civil et l'autre militaire. S. M. a diminué les appointements trop élevés de quelques fonctionnaires du premier ordre; les conseillers-d'état ne recevront à l'avenir que 4,000 florins par an. Le roi donne l'exemple pour la réduction des dépenses de luxe. On ne sert que six plats sur la table de S. M.; mais l'étiquette est plus exactement observée que sous le dernier règne. On a réduit de même les dépenses extraordinaires auxquelles étaient assujétis les hauts fonctionnaires et officiers, en supprimant les broderies, les costumes brillans, les aiguillettes, les panaches. L'uniforme pour les militaires sera fort simple, d'un fond bleu. Les fonctionnaires civils ne porteront plus qu'un habit noir. Le roi espère obtenir, par ces diverses réductions, une économie annuelle de quatre millions de florins, qui serviront à libérer la caisse d'amortissement, à diminuer les impôts et à remplacer les produits de la loterie dont la suppression est décidée.

FRANCE.

Paris, le 17 novembre. — La cour régulatrice a statué aujourd'hui sur le pourvoi de M. de Cairon contre la décision de la cour royale de Rouen. Au moment où M. Desèze, premier président, commençait la lecture de l'arrêt, M. Brisson, président de la section civile, s'est levé et, s'adressant à l'huissier, a dit : Huissier, huissier, empêchez d'écrire. Ces paroles étaient accompagnées d'un geste qui indiquait le banc où se trouvaient placés plusieurs sténographes. L'huissier s'est empressé d'exécuter l'ordre qu'on lui donnait. M. Desèze, étranger à cet incident, s'est d'abord interrompu; puis il a continué la lecture de l'arrêt, qui rejette le pourvoi de M. de Cairon, et le condamne à l'amende. (Journal du Commerce.)

« On assure que le commodore américain Rogers a été très-mécontent du refus qu'il éprouvé de la Porte, au sujet de la navigation des navires américains par le Bosphore, et qu'il a écrit une lettre menaçante au reis-efendi. »

« Sir Hudson Lowe a quitté Paris mardi dernier 15 de ce mois, pour se rendre à l'île de Ceylan, dont il est nommé gouverneur, par la voie de Vienne et Constantinople. »

« L'Echo du Midi prétend qu'il est bien positif que la véritable cause de la destitution de M. Zéa est la ferme volonté où il était de reconnaître l'indépendance des états républicains d'Amérique. Voilà sans doute un motif qui, sans l'observation de M. le Moniteur gascon, aurait échappé à la sagacité de tous les lecteurs. »

« Les cochers de cabriolets de place ont été appelés aujourd'hui à la préfecture de police pour faire leur déposition sur un fait qui se rattache

à la tentative d'assassinat sur la personne de M. Emmanuel Las-Cases. Il paraît que l'on a su que le 12 octobre un cabriolet avait amené deux personnes près de Passy, à la porte de Franklin, et qu'il les y avait attendues depuis 3 heures jusqu'à 8 1/2.

« On écrit de Strasbourg que les missionnaires sont arrivés dans cette ville, et que le 13 de ce mois la mission a été ouverte par M. Rauzen. Le lendemain eu lieu ce que les missionnaires appellent la retraite militaire, c'est-à-dire que toute la garnison s'est rendue à deux heures à la cathédrale, à l'exclusion de tous auditeurs, pour y entendre le sermon. »

« On mande de Cherbourg, le 12, que les vents du nord y soufflaient avec fureur depuis trois jours. Depuis long tems on n'avait vu la mer aussi haute, ni aussi furieuse que dans la nuit du 11. Parmi plusieurs bâtimens mouillés en rade de Verdon, une galiotte hambourgeoise, capitaine Jacobsen, s'est perdue sur les rochers de la pointe de la Valière. Le capitaine et le mousse ont péri. Les autres quatre hommes de l'équipage ont été sauvés par des marins de Royan. Le brick suédois Proven qui était venu tomber en couche de Royan, après avoir lutté pendant cinq heures contre une mer violente, s'est enfin brisé; ces mêmes braves marins ont sauvé six hommes, y compris le capitaine qui se tenaient paisiblement cramponnés à une partie de la carcasse. Le septième homme de cet équipage a péri. »

Cours de la bourse du 18 novembre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1825, 98 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 r. de c. — 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin, 68 fr. 30. — Act. de la banque, 2120 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 49 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 98 fr. 25 c. Trois pour cent. A 3 heures 68 fr. 25 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 15 novembre. — Bien que les députés grecs à Londres n'aient pas trop lieu d'être satisfaits de la manière dont le gouvernement anglais a accueilli leurs démarches, relativement à la protection que les autorités de leur pays ont implorée directement par les dépêches récemment apportées par le brigantin le CIMON, cependant ils n'ont pas encore perdu tout espoir d'obtenir du secours dans le cas où les progrès des Egyptiens seraient de nature à faire craindre que la Morée ne tombe entre les mains du pacha. Il paraît que l'Angleterre voit d'un œil envious et jaloux les relations de ce vice-roi, avec quelques puissances du continent, et depuis longtemps des agens anglais ont été envoyés sur les lieux pour observer toutes les démarches qui pourraient tendre à agrandir ou cimenter ces rapports. La conduite de lord Cochrane est enveloppée du plus profond mystère. Il n'y a pas de doute que plusieurs officiers retraités n'aient été engagés pour le service des Grecs. De là même on connaît les noms de ceux qui sont partis pour la Méditerranée, et tout porte à croire que l'ordonnance royale n'aura d'autre résultat que celui d'engager les protecteurs des Héliènes à observer un peu de discrétion dans leur conduite.

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 18, à La Haye.

Trois pétitions de négocians de Bommel (Hainaut) sont envoyées à la commission. Les pétitionnaires se plaignent de l'interprétation qu'on donne à l'article 160 de la loi sur les droits d'entrée et de sortie.

Il a été fait hommage du compte rendu de l'institution des sourds-muets à Groningue.

On passe au renouvellement mensuel des sections, qui ont choisi pour leurs présidens et vice-présidens, 1^{re} section, MM. de Sécus et Geelhand; 2^e section, MM. Byleveld et Fallon; 3^e section, MM. de Siassart et Me telerkamp; 4^e section, MM. Toulon et Cogels; 5^e section, MM. vander Goes et Barthélémy; 6^e section, MM. Nicolai et Surmont; 7^e section, MM. Reyphins et van Randwick.

Il a été reçu un message royal accompagnant un projet de loi tendant à continuer encore pendant 5 ans l'impôt sur les bêtes à cornes: il y est joint un mémoire explicatif. Impression et renvoi aux sections.

La séance est levée et ajournée indéfiniment.

Voici le projet de loi tendant à pourvoir aux besoins financiers des possessions d'outre-mer :

Nous GUILLAUME, etc.

Ayant pris en considération que l'état financier de nos possessions d'outre-mer exige un secours extraordinaire, et que l'importance de ces possessions, ainsi que l'intérêt qu'a l'état à la marche régulière de leur administration, justifient sous tous les rapports l'intervention de la mère-patrie dans les mesures à prendre à cette fin;

A ces causes, notre conseil d'état entendu, et de commun accord avec les états-généraux, avons statué comme nous staturons par les présentes;

Art. 1. Il sera fait en faveur des possessions d'outre-mer, et sous la garantie de l'état spécifiée ci-dessous, un emprunt qui n'excédera pas vingt millions de florins.

2. Le mode d'effectuer ledit emprunt, ainsi que l'époque et le montant des versements, seront par nous ultérieurement déterminés.

3. Pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital, il sera réservé annuellement, à commencer par l'année 1826, une somme d'un million quatre cent mille florins, à prendre sur les revenus des possessions d'outre-mer.

4. La somme d'un million quatre cent mille florins, destinées à cett,

fin, est, pour autant que de besoin, garantie par l'état, pour l'espace de trente années au plus.

5. Lors de la prise en considération de la dette en 1849, il sera spécialement examiné si, et jusqu'à quel point, l'état de l'emprunt, en rapport avec les intérêts des possessions d'outre-mer, pourra donner lieu à diminuer ou à faire entièrement cesser, à partir de l'année 1850, le paiement annuel susdit, et à limiter en conséquence et dans la même proportion le terme, de trente ans, fixé pour la garantie.

Mandons et ordonnons, etc.

MÉMOIRE à l'appui du projet de loi, concernant un emprunt à ouvrir en faveur des possessions nationales d'outre-mer.

Le projet ci-joint n'a nullement pour but d'autoriser un emprunt à la charge du royaume; il tend uniquement à faire garantir par l'état un emprunt à ouvrir en faveur des colonies, et dont les intérêts et le remboursement seront entièrement acquittés par les revenus de ces colonies mêmes.

Pour éclaircir la chose, il suffira d'indiquer, en premier lieu, les principales causes et l'étendue des besoins actuels, en second lieu, la mesure et la nature de la garantie à donner par l'état, et en troisième et dernier lieu, les ressources que les colonies possèdent pour acquitter la dette à contracter en leur faveur, sans qu'il en résulte aucune charge pour la mère-patrie.

I. Des principales causes et de l'étendue des besoins.

Les causes de la pénurie actuelle sont de différente nature. D'abord, le retardement survenu en 1816, par suite de circonstances accessoires dans la remise de Java, et d'autres parties des établissements des Pays-Bas aux Indes Orientales, a occasionné des dépenses qui n'étaient pas couvertes par des revenus.

Il a dû résulter de là que les espèces apportées d'ici se sont trouvées insuffisantes.

Pour y suppléer, on était, à la vérité, muni d'une quantité de papier monnaie, moyen de circulation connu à Java; mais l'équilibre entre ces deux valeurs, qui devait être maintenu, a été rompu, tant sous les circonstances qui avaient lieu alors, que sous d'autres qui sont survenues plus tard, le gouvernement des Indes ayant étendu de plus en plus l'émission de ce papier monnaie, et ayant en outre mis en circulation un papier portant intérêt.

Au nombre des circonstances dont l'influence s'est fait sentir, sont les suivantes. Il a fallu payer des sommes considérables pour les objets cédés par l'administration britannique: il est vrai que ce paiement a été en partie effectué au moyen de lettres de change tirées sur les Pays-Bas; mais pour en faire les fonds, on a dû entre autres faire des envois de denrées coloniales, dont le produit était conséquemment perdu pour l'administration des Indes.

Deux vaisseaux de guerre, chargés de ces denrées, ont fait naufrage; un autre envoi, à bord d'un bâtiment marchand, a également manqué; tandis que (soit dit en passant) un vaisseau qui revenait du Japon avec une cargaison considérable, s'est perdu.

En outre, il est à observer que, comme il arrive ordinairement pendant les occupations militaires et sous l'administration qui en résulte, une multitude d'ouvrages et de bâtiments publics, d'établissements de tout genre, principalement ceux destinés au logement et aux besoins de l'armée, avaient été complètement négligés par les autorités britanniques et ne pouvaient être réparés ou reconstruits qu'à grands frais.

L'organisation première de l'armée des Indes, surtout celle des corps d'indigènes, leur armement, leur habillement, etc., ont encore entraîné de grandes dépenses.

La marine coloniale a dû être rétablie sur un nouveau pied, et pourvue du nécessaire; tout ce qui a rapport à la construction et à l'équipement des vaisseaux a dû être créé, et soit qu'on ait fait pour ces objets les achats dans l'Inde, ou qu'on ait reçu nécessaire de la métropole, les finances de la colonie en ont souffert.

La reprise de possession de toutes les dépendances exigeait aussi des dépenses, auxquelles toutes ne pouvaient suffire par leurs revenus.

Cependant ces circonstances n'auraient pas causé par elles-mêmes l'embaras qui existe.

À Java les revenus publics provenant des impôts des ventes et des fermes, augmentaient progressivement et d'une manière sensible; et quoique les dépenses fussent considérables, on eût d'après la possibilité visible-ment croissante, pouvoir nourrir l'espoir, qu'indépendamment des avantages indirects que le commerce, la navigation, les manufactures, en un mot, toutes les branches d'industrie de la mère-patrie, retirent des possessions aux Indes, les revenus de ces établissements seraient plus que suffisants pour subvenir à tous les frais d'administration.

Mais aux circonstances désavantageuses qu'on a déjà désignées, se sont joints des événements dont l'influence ne paraît pas avoir été remarquée assez tôt. Des troubles intestins, des guerres dans les Moluques, à Palembang, à Sumatra, à Célèbes, dont il serait peu utile de rechercher l'origine, ont amené de nouvelles dépenses. La perte de la récolte des épices aux Moluques, causée par l'éruption d'un volcan, celle de la récolte du café dans la province de Préanger, par suite d'un événement semblable, ont causé des pertes considérables. Des pluies abondantes et inattendues ont pendant longtemps empêché la fabrication du sel dans l'île de Java; l'approvisionnement ordinaire pour la vente et l'exportation se trouva en conséquence bientôt épuisé, de sorte qu'au lieu de pourvoir aux besoins de la population et pour maintenir la tranquillité, on a dû faire venir à grands frais du sel du Bengale, de la Chine et de Siam.

Pendant les ravages du cholera morbus qui a fait périr des milliers de natifs, beaucoup de terres sont demeurées sans culture, tandis qu'ailleurs la récolte a été négligée; de manière que, pour le maintien de la tranquillité publique et par un sentiment d'équité il a été fait des remises considérables d'impôts.

Le gouvernement des Indes paraît avoir considéré tous ces événements comme des maux plutôt passagers que permanents, et s'être convaincu qu'après la suite les recettes seraient plus que suffisantes. À un embaras qui lui semblait transitoire, il a cru devoir appliquer un remède temporaire en augmentant le papier monnaie. Il a considéré qu'à la vérité il était nécessaire de suppléer à ce qu'on nommait l'insuffisance du fonds administratif; mais il a cru en même temps que, ce fonds une fois créé, les affaires marcheraient sans embaras, et finiraient par se rétablir entièrement.

Un fonds actif ou administratif est sans doute indispensable à tout gouvernement, mais surtout à celui des Indes. Il suffira de nommer ici comme causes de cette nécessité, que ce gouvernement doit subvenir aux besoins de tout genre de l'armée, surtout de cette partie qui se trouve disséminée dans les dépendances: de sorte que les magasins de Java doivent de tout temps être suffisamment approvisionnés; tandis que les avances à faire pour la culture du café et des épices, pour l'exploitation des mines d'étain et pour le commerce du Japon, exigent des mises de fonds continues, dont cependant le gouvernement retire des bénéfices, à moins qu'il ne survienne des désastres.

Manquant de numéraire, ainsi qu'il a été dit, on a eu de plus en plus re-

cours au papier monnaie, et il est avéré qu'il s'en trouve au moins pour 9 millions dans la circulation.

Cette émission excessive de papier a naturellement eu pour effet que le numéraire a successivement disparu et que, comme le papier monnaie n'est propre aux opérations en pays étranger, le cours du change en a souffert, tandis que les prix de tout ce qui est nécessaire à la vie se sont hautes.

Ces circonstances ont fortement affecté tant les recettes que les dépenses, et le gouvernement des Indes, qui avait cru pouvoir s'acquiescer au moyen de ses propres ressources le fonds administratif dont il croyait avoir besoin, en retirant successivement de la circulation le papier monnaie émis pour la mer, s'est vu entièrement trompé dans son attente.

La direction coloniale des finances continua cependant à regarder cet état de choses comme favorable et à le représenter comme tel au gouvernement d'où il résulta que depuis l'an 1821, celui-ci, afin de soulager le budget annuel de l'état, n'a pas fait difficulté de grever provisoirement les finances de Java des subsides que demandent les possessions américaines.

L'opinion favorable qu'avait l'administration des Indes orientales, de ses finances, continuait encore, lorsque, dans le commencement de 1824, il sollicita une avance de six millions, uniquement, disait-il, dans la vue de donner un nouvel accroissement aux fonds administratifs, demande qui fit alors naître quelques doutes sur l'état réel des affaires.

À cette époque, cependant, les embaras financiers n'avaient pas cessé de se faire sentir à Java, mais on s'en prenait toujours, soit à des causes fortuites, soit à l'insuffisance du capital administratif: de sorte qu'à l'époque où le budget colonial de 1824 fut arrêté, on s'est flatté encore que la recette qui avait continué d'augmenter d'année en année, atteindrait enfin un point qui ferait disparaître toutes les difficultés.

Cette idée avait depuis long-temps exercé une grande influence sur les dépenses.

Toutes les administrations étaient établies sur un pied peu économique; le perfectionnement de leurs diverses branches était un objet qu'on avait constamment suivi, sans beaucoup s'arrêter à des considérations pécuniaires.

On avait même procédé au rachat de domaines considérables, qui avaient été antérieurement aliénés.

Pendant l'année 1824, il survint une baisse excessive dans les prix du café: cette baisse fit diminuer presque de moitié la valeur des approvisionnements considérables qu'en avait le gouvernement. Il en résulta un pénible embaras dans lequel on eut recours à une nouvelle émission de papier monnaie; mais le mal n'en diminua pas, d'un côté, parce que tous les prix, et avec ceux-ci plusieurs dépenses publiques continuèrent d'augmenter, et d'un autre côté, parce que, dans la vue de soutenir le crédit du papier monnaie, on l'avait grevé depuis 1821 d'un intérêt de neuf pour cent, de sorte qu'à chaque nouvelle émission le fardeau des intérêts devenait plus onéreux.

Ces circonstances donnèrent lieu, dans le mois d'octobre de la même année, à un examen très sérieux de l'état des finances. On se convainquit alors qu'il était nécessaire d'introduire de grandes économies, et le gouvernement colonial prit alors la résolution de tenter un emprunt au Bengale, dans la vue de retirer de la circulation la majeure partie du papier monnaie dont les effets étaient devenus si pernicieux; d'élever les fonds administratifs à la hauteur qu'on croyait nécessaire; et de liquider en outre tout l'arriéré.

(La suite, à demain.)

LIÈGE, LE 21 NOVEMBRE.

Les journaux de Bruxelles annoncent que M. de Koning, ministre des affaires étrangères, vient d'éprouver deux attaques de pleurésie et que sa vie est en danger.

— Nous pouvons concevoir l'espérance que la capitale de la Flandre ne tardera pas à suivre le noble exemple de Liège, Bruxelles, Mons, Malines, La Haye, Leide, Groningue, Deventer, Arnhem, etc., qu'un comité de secours pour la patrie de Thémiotocle et d'Aristide va s'y ériger sous les auspices les plus recommandables.

(Journal d' Gand.)

— Les élèves de l'école d'enseignement mutuel de musique exécuteront demain à 10 heures et demie, à l'église de St Denis, une messe de la composition de M. Jaspas, l'un de leurs professeurs.

— Une association va se former à Anvers, pour établir et entretenir des bateaux de sauvetage le long des côtes depuis Flessingue jusqu'à Nieupoort. On ne peut douter du succès d'un pareil projet, dont l'exécution constatera de plus en plus, cet esprit d'association qui, chaque jour, fait des progrès dans ce royaume et auquel l'Angleterre doit toute sa prospérité.

— On écrit d'Arnhem que la société de Physique établie en cette ville, sous la devise *Prodesse conamur*, a résolu dans sa dernière assemblée de remettre à la commission centrale la somme de 100 fl. en faveur des Grecs.

— On mande de Mayence que la commission nommée pour discuter les intérêts des divers états concernant la navigation du Rhin vient de rejeter, à la majorité des voix, les réglemens proposés par la Prusse. Au nombre des membres de la majorité, se trouvent la France, les Pays-Bas, Bade et Nassau, et, parmi ceux de la minorité, on a distingué la Prusse, la Bavière et Hesse-Darmstadt.

On croit à Mayence que la France met des obstacles à la libre navigation du Rhin, afin de faire passer par le Havre les exportations dirigées vers le sud de l'Allemagne.

— On nous informe que la chambre des mises en accusation de la cour supérieure de Bruxelles vient de renvoyer M. Ganser, substitut de M. le procureur du roi, près le tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles, en état d'accusation, devant la cour d'assises. Nous ignorons quel est le crime qui lui est imputé. On sait que M. Ganser est contumax.

(Le Belge.)

— On écrit de Francfort le 15 novembre. Sur la foi de lettres de Saint-Petersbourg, une nouvelle d'une très-haute importance se répand en Allemagne. On dit que l'empereur Alexandre, qui, comme on sait, est son ministre des affaires étrangères, a déclaré de la manière la plus positive son intention de faire exécuter son système pacifique en Grèce, ainsi que dans le reste de l'Europe.

On peut donc prévoir que, pour peu que les Grecs se maintiennent dans une attitude indépendante, la pacification pourra être consommée avant l'ouverture de la prochaine campagne.

— On cite, à propos de l'affaire du *Mercur*, un mot impayable de M. Sosthène de la Rochefoucault: « Que voulez-vous, dit-il, en parlant de sa mésaventure, ce sont des malhonnêtes gens. »

Ces jours derniers, plusieurs barques de pêcheurs ont apporté dans le port d'Ostende plus de 200 balles de coton qu'ils ont trouvées en mer, et portant entr'autres les marques de G. G. et comp. et F. L. R. L. Toutes sont déposées à l'entrepôt des droits d'entrée et de sortie.

Parmi les extraits du *Spectateur Oriental* que publie le Journal de Francfort nous choisissons les nouvelles suivantes :

Napoli de Romanie, 5 septembre. — Un corps de 7 à 800 hommes, commence à s'organiser, le commandement a été confié au colonel Fabvier. Les officiers de ce corps ne reçoivent par jour que 20 Paras. Les officiers instructeurs chez les ottomans reçoivent par mois 730 Paras, et ont deux uniformes chaque année. En outre, leurs rations sont très-fortes.

Bien que les membres du gouvernement grec semblent actuellement unis, il ne laisse pas de régner parmi eux une jalousie qui nuit à la chose publique. Maurocordato est celui de tous dont les lumières en fait d'administration inspirent le plus de confiance. Un fils de Colocotroni doit épouser la fille de Bobelina, Tombasi, Condurioti et le fils de Bobelina ont fait don d'une somme assez considérable pour les réparations qu'exige la marine, et pour les frais des armemens.

Le gouvernement grec a reçu des dépêches de ses représentants auprès du comité philhellénique; ces dépêches sont d'une nature extraordinaire relativement aux événements que peut faire naître en Morée et en Europe l'arrivée de lord Cochrane en Grèce. On parle aussi du général Lallemand, que ce comité a envoyé en Amérique pour y acheter et équiper deux belles frégates destinées au service des Grecs. On brûle d'impatience, on voudrait donner des ailes au tems, et déchirer, s'il était possible, le voile qui couvre l'avenir.

Athènes, le 18 septembre. — Nous sommes pour le moment assez tranquilles, car les Turcs de Salone et de Négrepont ne font aucun mouvement, aucune invasion dans l'Attique. Ce repos, tout inexplicable qu'il est, ne laisse pas que de nous être fort agréable.

On a envoyé ici de Napoléon un officier pour exercer les troupes et tâcher de les discipliner à l'européenne.

— On écrit de Trieste, le 9 novembre.
« La flotte turco-égyptienne a paru près de Candie, et il est possible que maintenant elle ait déjà débarqué des troupes fraîches en Morée. Ibrahim pacha a eu dernièrement un combat à Souteur près d'Ellos, et il s'est de nouveau concentré à Tripolizza. »

Le nouveau gouvernement bavarois (voir plus haut), paraît décidé à abolir le honteux impôt de la loterie et à le remplacer par d'autres économies. Nous voudrions être assez heureux pour pouvoir annoncer une pareille réforme chez nous; mais malheureusement la loterie figure de nouveau sur le budget de 1826. Nous espérons que cette année encore des voix sévères s'élèveront avec force du sein des états-généraux contre l'immoralité de ce misérable revenu fiscal. Il est beau de répandre l'instruction parmi les classes inférieures du peuple; mais c'est détruire d'une main le bien qu'on fait généreusement de l'autre, que d'ouvrir des bureaux de loterie dans les mêmes lieux où l'on forme des écoles gratuites. Le parlement anglais a supprimé les loteries l'année dernière, il appartient au nôtre de suivre encore cet utile exemple. Laissons cette infâme exploitation à ces gouvernements qui, pour se maintenir, ont besoin de nourrir les vices des peuples par l'ignorance, l'abrutissement et les mouchards.

Devaux.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On prépare à Paris un projet de loi sur la propriété littéraire. Les auteurs dramatiques, d'après l'invitation du ministère, ont nommé quatre commissaires pour les représenter, ce sont MM. Népomucène Lemercier, Etienne, Moreau et Champoin.

Nourrit, de l'Opéra, donne quelques représentations à Bruxelles dans ce moment.

M. Linouzin-Lamothe, pharmacien à Alby, publie un procédé au moyen duquel il prétend que le vaccin est conservé dans son intégrité primitive. Ce procédé consiste à préserver les croûtes vaccinales du contact de l'air par plusieurs couches de blanc d'œuf qu'on laisse sécher chaque fois; la dernière couche elle-même doit être recouverte d'un vernis ou d'une teinture résineuse quelconque. Ainsi soustrait à l'action de l'air, le virus contenu dans les croûtes conserve toute son énergie, toutes ses propriétés anti-varioliques.

Dans l'introduction des *Contes des croisés*, de Walter Scott, l'auteur parle de son intention d'écrire la vie de Bonaparte. Nous apprenons que plusieurs documents curieux et inédits relatifs à l'ex-empereur se trouvent actuellement entre les mains de sir Walter, qui, dit-on, possède le journal particulier tenu par le capitaine Maitland, à bord du *Belléophon*, pendant le trajet de Napoléon à Sainte-Hélène, et, ce qui est encore plus curieux, les billets doux que s'écrivaient Bonaparte et Joséphine, au commencement de leur connaissance. Ces matériaux ont servi à la composition d'un ouvrage fort intéressant, dont le premier volume est déjà sous presse. Le manuscrit, ajoute-t-on, a été acheté pour une somme considérable par le libraire.
(Cour. anglais.)

COMMERCE.

LONDRES, LE 15 NOVEMBRE. — Les fabriques de soie ont reçu la réponse du gouvernement à leur prière de continuer la prohibition imposée sur les soieries étrangères. Le gouvernement ne croit point devoir accéder à leur demande.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 19 novembre.

EFFETS PUBLICS. — La bourse a été assez animée, quoique les cours aient baissé comme on le verra par la cote.
CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote; le Londres n'a pas éprouvé de demande; le Paris court a été demandé à la cote, le

papier à terme a été offert; il ne s'est rien traité en Francfort court. Le papier à six semaines a été demandé, le papier à trois mois s'est fait à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 420 balles café Saint-Domingue à 36 1/2 cents.

Les sucres raffinés ont eu un débit ordinaire cette semaine; les prix ont un peu fléchi: les ventes s'élèvent à environ 20,000 l. mélis, qui furent payés, en entrapôt, de fl. 29 70 c. à fl. 32 50 c.

Le mélasse a soutenu son prix, on la tient de fl. 16 90 c. à fl. 17 20 cents.

Il s'est traité 2 surons d'indigo caracques, beau sobre, à fl. 7 30 1/4 cents; et 60,000 l. bois de Campêche, coupes diverses, de fl. 4 3/4 à fl. 5 1/2.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	174 070 p.		1 172 010 p.
Dette activ.	57	A Londres.	3979	3976	3975
Différée.		Paris.	47 172 070	A 47 178	A 47
Obl. du S.	98 172	Franc.	36 114	36	A 35 374
Act. S. C.	97	Hamb.	35 578		

BOURSE D'ANVERS, du 19 novembre.

Dette active, 56 172-57 174 56 778. Différée, 1 1716. Bill. de chance, 21 374 22 174 21 13716. Synd. d'amort., 98 174 99 578. Rentes remb. 87 172 174. Lots de, 88 92. Act. de la soc. de comm. 96 172 97 174 96 778.

VILLE DE LIÈGE.

Achèvement de la régularisation de la place du Spectacle et ouverture d'une communication convenable avec la place St. Jean.

Les bourgmestre et échevins, pour l'exécution de l'arrêté royal du 13 avril dernier, n. 19 et celui de M. le conseiller-d'état gouverneur de la province, du 16 novembre courant, informent que, conformément à l'art. 6 de la loi du 8 mars 1810, le plan des propriétés particulières dont la cession est reconnue nécessaire pour l'achèvement de l'opération convenable avec la place St. Jean, restera déposé au secrétariat de la régence à l'hôtel-de-ville du 20 au 30 novembre courant inclusivement, où les propriétaires intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures du matin à midi.

Le présent avis sera publié par la voie des journaux, affiché sur la pierre noire à l'hôtel-de-ville, à la salle du Spectacle et en outre aux lieux accoutumés.

A l'hôtel-de-ville, le 18 novembre 1825.

Le bourgmestre, Chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

Par la Régence,

Le secrétaire de la ville, SOLEUR.

TEMPÉRATURE DU 21 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 6 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 8 d. au-dessus.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Mardi 22 novembre, n° 3 du 2me. mois de l'abonnement, la seconde représentation de *Mes derniers Vingt sols*, vaudeville-comique en un acte; précédé de l'ouverture de la Vestale. Précédé par l'*Ecole des Vieillards*, comédie en 5 actes et en vers, précédée par une ouverture à grand orchestre. On commencera à cinq heures et demie très-précises par une *Visite à Bedlam*, vaudeville.

Le directeur du spectacle de Liège, désirant faire construire un plancher de bal, de niveau avec le foyer des redoutes, qui couvre le théâtre, l'orchestre, le parquet et le parterre de la salle, invite les personnes qui voudraient en faire l'entreprise, de présenter leurs plans dans le plus bref délai.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, vient de recevoir (de son choix fait à Paris), une quantité de nouveautés en tous genres, tels que mérinos français couleurs Charles X, aîles de mouche, Jocko, Léocadie, cheveux d'Hébé, Robin des bois, etc., etc.; sacs en gros de Naples ombré forme tomatis, idem à la duchesse, idem chinois, id. corbeille, id. coffret, id. Jocko, id. ménagère et autres en peaux d'un genre très riche et tout nouveau; ouvrages en fer de Berlin, chaînes de tous goûts, boucles de ceinture, crochets de montre, épingles, bagues, brasselets, ceintures, le tout du meilleur goût; ouvrages en cuivre doré imitant parfaitement le fin, brasselets et ceintures avec riches garnitures de tous genres, boucles de ceinture de tous goûts et de tous prix, etc.; parures en acier composant toute espèce d'articles très riches; cravattes nouvelles; lorgnettes de spectacle, peignes en écaille, et une infinité d'autres articles d'un genre tout nouveau.

Il prévient qu'ayant acheté tous ces objets à des prix très avantageux, il en fera également jouir les amateurs.

On trouve aussi chez lui un assortiment de liqueurs fines et autres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. B. LARDINOIS occupe son nouveau local rue derrière la Magdelaine, n. 131.

Comme ci-devant, ce gérant d'affaires rédige mémoires, pétitions, tout acte qui peut avoir lieu sous seing-privé. Il fait les déclarations de succession, les bordereaux d'inscriptions, les renouvelles, procure des certificats d'absence de militaires, fait leurs réclamations, celles des contribuables. Il ne sera fait aucune distinction entre l'homme qui peut payer et le malheureux qui n'a rien à donner.

J. B. LARDINOIS continue d'intervenir dans les opérations de finance et de commerce, comme dans la vente et achats d'immeubles. Honoré depuis long-tems de la confiance de divers capitalistes, il peut en ce moment disposer de fortes sommes; elles seront placées sur billets et hypothèques. Le même est chargé de l'achat et de la négociation de rentes.

AU PRIX FIXE.

Le marchand qui a déballé il y a un an dans une baraque sur la Batte, avec une réunion d'articles qu'il vendait à 16 cents P.-B. la pièce, a l'honneur de prévenir les habitans de Liège et des environs, qu'il vient d'y arriver avec un très grand assortiment de joujoux d'enfans, quincaillerie, fourniture de bureaux, mercerie, broserie, fausse bijouterie, tableterie et dominoterie; veilleuses sur cartes, sur bois et sur liège, mèches à quinquets; cartes de visites et beaucoup d'autres articles qu'il vendra au choix à 14 cents la pièce au lieu de 16 cents qu'il les vendait l'année dernière.

Il tient aussi d'autres articles à des prix plus élevés, tels que lunetterie en tous genres, pipes et autres.

Il est déballé au café de la Comédie, dans les appartemens ayant entrée sur la place aux Chevaux. Il ne pourra commencer à vendre que le 24 du courant.

Il se recommande.

J. N. COUNE, rue Sœurs-des-Hasques, n° 161, à Liège, ouvrira le 28 du mois courant une étude de dessin industriel, appliqué à tous les arts et métiers qui en sont susceptibles.

A vendre de rencontre et à prix fixes, au n° 558, rue Ferronnière :

- Un bon billard, avec accessoires, 142 fl. des P.-B.;
- Un forte-piano pour commençant, 40 fl. id.
- Un poêle de Bruxelles, dit cuisinière, 35 fl. id.

A louer ou à vendre à des conditions très-avantageuses une maison située rue de l'Agneau, n° 426, contenant au rez de chaussée un grand salon, cabinet, cuisine et un beau magasin, au 1er. et 2me. étage, vingt-deux chambres; au 3me. grand grenier et 4 chambres de domestique. S'adresser n. 420, même rue.

Le magasin est à louer dès-à-présent.

(660) La maison des enfans feu Jean Nahon, rue de la Goffe, n. 1028, à Liège, ayant été adjugée le 19 courant, au prix de quatre mille six cents florins P.-B., peut être surenchérie d'un dixième pendant 8° franche et jusqu'au vingt-huit courant inclu, devant le soussigné notaire, rue Sœurs de Hasque, n. 281.

DEEVEE.

A louer pour mars prochain ou à présent, ensemble ou séparément, deux maisons propres à tout commerce, situées au Haut-Pré, faubourg Sainte-Marguerite, n° 11 et 12, avec grand cotillage, prairies, caves, étable, écurie, fournil, puits. S'adresser audit faubourg, n° 277.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

qui se fera le mercredi vingt-trois novembre 1825, à dix heures du matin sur la place du Marché de Liège; consistant, en garde-robes, commodes, pupitres, tables, chaises, cuivre, étain chevaux; charettes etc. etc. trop long à détailler, et au comptant.

OUVRAGES nouveaux en vente chez GUILMARD, libraire, rue Vinave-d'Isle, n° 41, et chez Mlles. MAHOUX et DE SARTORIUS.

Manuel de Chimie amusante, ou nouvelles récréations chimiques, par Biffaut, 1 vol. in-18, 1 fl. 42 cents P.-B.

Introduction à l'étude du droit romain, par L. Etienne, un vol. in-12, prix 1 fl. 66 c.

Discours du chancelier d'Aguesseau, nouvelle édition, 2 vol in-12, 2 fl. 84 c.

Le secret de triompher des femmes et de les fixer par Louis de St-Ange, 1 vol. in-18, 95 c.

De la chaleur dans ses applications aux arts et aux manufactures, par Bulos, 1 vol. in-12, 2 fl. 37 c.

Elémens d'idéologie, par Destutt-Tracy, 1 vol. in-18, 1 fl. 42 cents.

Traité d'économie politique par le même, 1 vol. in-18, 1 fl. 42 c.

Les cinq codes, 1 vol. in-18 br., 1 fl. 5 c.

Répertoire universel de jurisprudence, cinquième édition, augmentée 1° de notes indicatives des changemens apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et les autres; 3° Des changemens que les lois françaises ont subis dans le royaume des Pays-Bas depuis 1814; corrigée et fondue avec les additions formant les tomes 15 et 17 de la quatrième édition, par M. Merlin, tome 1er et 2° in-8°, prix de chacun, 3 fl. 54 c.

Essai philosophique sur les probabilités, par M. le marquis Delaplace, 5° édition, prix 1 fl. 89 c.

Exposition du système du monde, par Laplace, 2 vol. in-8° 5° édition, 5 fl. 66 c.

Histoire de la régénération de la de la Grèce comprenant le précis des événemens depuis 1740 jusqu'en 1824 par Pouqueville, 3° édition, 1825, prix du vol. 2 fl. 60 c.

Les ouvrages ci-dessus annoncés se trouvent à Verviers, chez Beaufays, libraire.

Nouvelles lettres provinciales, ou lettres écrites par un provincial à un de ses amis, sur les affaires du tems par l'auteur des la revue politique de l'Europe en 1825, 8°, prix du vol. 1 fl. 17 cents.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n° 544, à Liège.

PARFONDRY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

() Un très beau quartier garni, composé de trois pièces et d'une écurie, à louer chez DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452. A vendre chez le même une forte partie d'eau-de-vie 1^{re} qualité, de même qu'une haute garde-robe en acajou, de la plus grande beauté et divers autres meubles en ce genre.

Mercredi 23 courant, vers les 2 heures de relevée, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une quantité d'arbustes pour jardin anglais, plantes, etc.

D. BEYNE, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont-d'He, reçoit à l'instant une quantité de services de tables en fil, damassés, à dessins tout nouveaux, qui sont de la plus grande beauté; il en a pour 12 couverts, depuis fl. 38 jusqu'à fl. 50 des Pays-bas le service; pour 18 couverts, depuis fl. 55 jusqu'à fl. 135 des Pays-bas; pour 24 couverts, depuis fl. 95 jusqu'à fl. 200 des Pays-bas; et pour 36 couverts, depuis fl. 200 jusqu'à fl. 250 des Pays-bas.

Le même tient le linge ouvré en fil, ordinaire, depuis 40 cents jusqu'à fl. 1-12 cents des Pays-bas l'aune.

(627) Vente pour sortir de l'indivision.

Le jeudi 24 novembre 1825, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, en son étude, place Saint-Pierre, à Liège, à la vente définitive d'une ferme d'origine patrimoniale, appelée la Brassine, avec four à chaux, et 28 3/4 bonniers P.-B. en jardin, prairies et terres, sis à Beemont, commune de Warsée, sur la mise à prix de 8400 florins des Pays-Bas, y compris les charges. S'adresser audit Me. BERTRAND, notaire.

Avis au public.

Les personnes qui désireraient avoir de l'eau de Cologne véritable, peuvent s'adresser rue St.-Jacques, n. 494, à Liège, chez la petite fille de Farina, le fabricant si connu d'eau de Cologne.

M. JOHNS, peintre en miniature, déjà bien connu dans cette ville et membre honoraire de la société royale des beaux-arts de Bruxelles, est arrivé à Liège, où il se propose de rester un mois, chez Ch. Xhafflaire, marchand-épicière, derrière le Spectacle. On le trouvera toujours depuis dix heures du matin jusqu'à deux.

Revente par suite de Folla-Enchère..

Lundi vingt huit novembre courant, à dix heures du matin, la veuve et les enfans de feu Jean-Mathieu Steik, feront exposer en vente publique et adjuger définitivement, sans aucune réserve, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant Mr. le juge de Paix du canton de Verviers, dans la salle de ses audiences, à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire Xhardez et, par suite de folle-enchère encourue et consentie par l'adjudicataire, les immeubles suivans :

1°. Une maison cotée n°. 135, située au bourg de Holidmont rue de la Chapelle, entre celles de Jacques Poumay, et de la veuve Dumont.

2°. Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambertmont, consistant en bâtiment, fournil, jardin, légumier et quatre prairies contigues.

3°. Une maison et un petit jardin potager au même lieu. Cette vente présente sûreté et facilité aux acquéreurs; le cahier des charges est déposé chez le notaire XHARDEZ à Soiron et chez le notaire LYS, à Verviers.

Vente volontaire d'immeubles.

Mardi 29 novembre courant, à dix heures du matin, le sieur Michel Bouchez fera exposer en vente publique devant le notaire LYS, en son étude à Verviers,

1°. Une maison avec écurie cotée n°. 607 bis B. située en la ville de Verviers, rue Xhavée.

2°. Une maison en construction, située à coté de la précédente.

3°. Un terrain ou places à bâtir, ou même lieu.

La situation desdits immeubles, sur la nouvelle route et les conditions de la vente présentent sûreté et avantages.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

() A vendre de gré à gré

1. Une maison avec étables, écuries, grange, jardin et prairie arborée, contenant ensemble 130 perches P.-B., situés en lieu dit Ruelle-della-Tour, commune de Fexhe-lez-Sluis, tenant du levant et du midi au chemin.

2. Une pièce de terre à labour de 17 perches 438 palmes, sise en la même commune, en lieu dit Fond du Chêne, tenant du levant et du midi à Arnold Sauveur.

3. Une pièce de terre à labour, sise au même endroit, de 61 perches et 32 palmes, tenant du nord aux enfans Laurent Warthar et du levant au chemin de Trez.

S'adresser au notaire PAQUE, rue St-Hubert, ou à l'ancien notaire HAUZEUR, rue Pied-de-Bœuf, à Liège.